

Contrebande et vols de bois, 1805, 1806 et 1807 – par David des Ordon -

C'était l'époque de la guerre d'Autriche. Notre malheureux pays, ruiné par les désastres de la période helvétique, se débattait en vain sous le joug de Napoléon qui, après avoir doublé en 1805 les droits d'entrée en France, interdit en 1806 l'importation des cotonnades suisses. Ces mesures aggravèrent la crise dont souffraient nos industries et ouvrit naturellement une ère de contrebande intense. On payait jusqu'à 15 francs suisses pour passer une charge dans le Val de Miège. C'était une aubaine pour les paysans et les artisans de la Vallée dont les gains étaient infimes et qui ne résistaient pas à la perspective de gagner souvent en une seule nuit une somme qui leur paraissait énorme. En outre les guerres continuelles avaient abaissé la moralité publique. Les habitudes de violence contractées dans les camps déteignaient, et cette influence se faisait surtout sentir dans les régions frontalières où la surveillance s'exerçait difficilement. Les carnets des forestiers de cette époque sont remplis de rapports sur des vols de bois commis par nos voisins de France. La partie du Risoud que nous nommons la dixième série, était mise en coupe réglée par des gens du Bois d'Amont qui y venaient avec leurs chevaux. Un forestier du Bas-du-Chenit fut estropié d'un coup de hache par un Français de ce village qui fut appréhendé quelque temps après avec deux de ses acolytes par deux autres forestiers qui les conduisirent au Sentier. Mais au bout de peu de jours les délinquants réussirent à s'enfuir de la prison, et quelques mois plus tard le garde-chef Abram Elisée Golay constatait un vol de 11 plantes qu'il attribuait aux mêmes individus et contre lesquels les autorités françaises ne prenaient aucune mesure.

Ceux de Chapelle des Bois venaient jusqu'au cœur du Risoud couper des plantes de choix pour leur boissellerie. Arrivés sur la Roche Champion, ils les lançaient en bas les rochers du haut desquels les forestiers impuissants purent les voir maintes fois occupés avec leurs chevaux à les descendre dans la vallée.

La contrebande était surtout exercée par des Français de la frontière qui soudoyaient parfois les brigadiers de la douane. On appelait cela acheter un passage. Moyennant une certaine somme, le brigadier s'engageait à laisser sans surveillance un chemin désigné, par lequel passaient les contrebandiers. Mais il était convenu qu'au bout de quelque temps, ceux-ci procureraient à la douane une prise. A cet effet on engageait dans nos hameaux un certain nombre de Suisses qu'on alléchait par la promesse d'un bon paiement. On faisait avec eux deux ou trois voyages qui réussissaient parfaitement ; puis, un beau soir, on tombait dans une embuscade. Les Français disparaissaient dans nuit comme renards dans un trou, et les Suisses, appréhendés et roués de coups, allaient dans les prisons de St Claude ou de Pontarlier méditer sur les vicissitudes du métier. Mais de ce temps-là la naïveté de nos Combiens était si grande que la plupart du temps on n'arrivait pas à leur faire admettre qu'on leur avait joué un tour. Cela se passait ainsi de ce en ce temps-là. Depuis, je ne conteste pas qu'on ait vu des bandes composées de Français et de Suisses qui s'entendaient parfaitement.

L'époque dont je viens de parler était celle où disparut Louis Meylan de Vers chez Besançon qui, réveillé la nuit par deux Français, s'engagea avec eux par le chemin du Golet et ne revient jamais. Les chercheurs qui ont essayé de faire quelque lumière sur cette ténébreuse affaire ont été frappés du peu de recherches qui furent faites, tant du côté français que du côté suisse. Pour ce qui nous concerne, il faut attribuer ce défaut au désarroi qui suivit le changement de régime et au peu de capacité de nos magistrats. Du côté français, nos relations étaient passablement tendues. Car l'acte de Médiation avait fait de la Suisse une vassale de Napoléon. Celui-ci commandait en maître. Le refus du gouvernement fédéral de se soumettre au blocus continental l'avait profondément mécontenté. Il menaçait d'annexer purement la Suisse si le recrutement de notre corps auxiliaire de 16000 hommes ne se faisait pas au complet. Aussi ne faisait-il pas bon adresser des réclamations aux autorités d'Outre-Risoud qui le prenaient de haut avec nous en nous considérant comme de simples sujets de la France.

Note : sur le même sujet on consultera naturellement l'ouvrage : Les Contrebandiers du Risoud (1888) de Lucien Reymond, un classique en son genre ! On lira également avec profit la brochure : R. Rochat et ses amis les chroniqueurs des temps passés, Le carnet de service du forestier Pierre Capt, Collection « Etudes et documents » no 54, Editions le Pèlerin 1998.

On découvrira aussi que ces problèmes de vol de bois remontent haut dans le temps. Ainsi découvre-t-on déjà une « puissante » affaire en 1635. On la trouve évoquée dans : Annales de l'Abbaye du Lac-de-Joux, par Frédéric de Gingins-La-Sarra, Lausanne 1842, pièce XCIV, pp. 449 à 452 : « L'information prise du commandement du seigneur baillif de Romainmostier touchant la mort d'un certain Bourguignon a été vérifiée ce qui s'ensuit. L'acte est du 31 juillet 1635.